

Réunion de la Commission de Suivi de Site CCMP

COMPTE RENDU DE LA REUNION

à Saint-Estèphe (33)

jeudi 8 décembre 2022 – 10 h 22

Liste des participants

Collège « Administrations publiques »

Audrey DURUPT	DREAL – Inspectrice de l’Environnement
Peggy HARLE	DREAL – Adjointe au chef de l’unité départementale de la Gironde
Lieutenant Guillaume MOULIN	SDIS – Chef de centre de Pauillac

Collège « Collectivités territoriales »

Michelle SAINTOUT	Maire de Saint-Estèphe
--------------------------	------------------------

Collège « Exploitant »

Vincent REGNIER	Chef de dépôt, CCMP de Pauillac
Matthieu CAYRON	Responsable d’exploitation, CCMP Pauillac

Ordre du jour

- Bilan de l'activité de l'établissement
- Bilan des inspections (DREAL)
- Autres sujets à l'initiative des participants

10 heures 22– Début de la réunion

Michelle SAINTOUT ouvre la séance. Un tour de table est réalisé.

Vincent REGNIER indique que Monsieur CAYRON le remplacera à la direction du site CCMP de Pauillac, car il est muté au Havre début 2023.

Introduction

Peggy HARLE rappelle le rôle de l'Inspection des installations classées. C'est une police environnementale qui travaille sous l'autorité du Préfet et du Procureur et dont le rôle est de prévenir et de réduire les nuisances des installations.

Son action se décline en 4 axes :

- l'encadrement réglementaire et l'instruction et le suivi des dossiers,
- la surveillance,
- l'information des exploitants et du public,
- la gestion de crise et le retour d'expérience.

Entre 2018 et 2021, les inspections ont augmenté d'environ 50 %, avec 380 inspections par an sur le département de la Gironde.

Depuis la dernière CSS, les inspections, plus nombreuses, sont plus ciblées et leur suivi s'est accentué. En outre, le nombre d'inspections inopinées a augmenté.

La DREAL utilise un nouveau logiciel, GUNenv pour réaliser ses rapports d'inspection, ces derniers sont rendus public depuis le début de l'année et mis en ligne sur le site Géorisques.

Les objectifs annuels de 2022 concernaient le contrôle des établissements situés dans la bande des 100 m autour des sites SEVESO (action post-accident de Rouen), la gestion de la sous-traitance, les risques incendie, les rejets eau et air, les canalisations de transport de matières dangereuses. L'action phare régionale était une action « coup de poing incendie » qui a conduit à vérifier la défense incendie d'une soixantaine de sites, dont la totalité des dépôts pétroliers de la Gironde.

Enfin, la dernière CSS du CCMP remonte au 20 novembre 2017.

Bilan de l'activité de l'établissement

Vincent REGNIER explique que le dépôt stocke du fioul, du gasoil et des EMAG (biocarburant composé d'esters méthyliques d'acide gras) ajoutés au gasoil. Il comporte 25 bacs de stockage, de 1 000 m³ à 45 000 m³.

Les produits arrivent par navire et sont transportés par canalisations vers Bassens. Le trafic a doublé depuis 2021, avec l'arrivée d'un nouvel approvisionneur et d'un nouveau client.

Les navires, de 3 000 à 35 000 tonnes, mesurent de 100 à 200 m avec un tirant d'eau maximal de 10 m.

Le trafic camions s'est intensifié à compter de 2020, avec le retour d'un client.

Les formations réglementaires ATEX (atmosphère explosive), ADR (chargement de produits chimiques), SST, incendies et travaux électriques sont suivies régulièrement.

Enfin, la formation MMRI (mesures de maîtrise des risques instrumentées) vise à éviter les incidents majeurs.

Vincent REGNIER ajoute que la DREAL contrôle l'existence de barrières techniques sur le site et les MMRI. Une formation AIPR a porté sur les connaissances liées aux canalisations de transport.

Une sensibilisation réalisée avec POLMAR concernait les moyens présents en cas de pollution. En 2021, un retour d'expérience a été réalisé sur la communication de crise en interne à la suite de la crise Lubrizol.

En 2022, les formations douane et management se sont poursuivies.

A une question de Mme SAINTOUT, **Vincent REGNIER** répond que les agents de sécurité du site travaillent pour une société sous-traitante.

Il indique que les procédures imposent de réaliser une inspection des canalisations et des tuyauteries tous les 5 ans.

Il précise également que la réglementation impose un contrôle et une maintenance des bacs de stockage relatif à la problématique de vieillissement des installations industrielles. Tous les 10 ans, le revêtement d'un bac de stockage est vérifié. Le bac est vidé afin de conduire un contrôle complet du revêtement, des soudures, des vannes et des clapets. En parallèle, le barème de douane est revu. Tous les 5 ans, un contrôle en exploitation est réalisé. Un contrôle annuel est également effectué.

Une instruction technique a été mise en place pour le suivi de la centrale photovoltaïque exploitée par TotalEnergies.

Un audit annuel porte sur le transport de matières dangereuses, même si la capacité des camions n'excède pas 17 m³ en général.

Aucune situation d'urgence n'a été relevée depuis la dernière CSS. Les 2 incidents concernent :

- la rupture d'amarres d'un navire lors du renversement de marée durant l'été 2022. La DREAL et le commandant du Grand Port Maritime de Bordeaux ont été informés.
- l'incendie du moteur d'un camion à la sortie du dépôt, avec intervention du SDIS.

Les exercices internes permettent de vérifier tous les équipements DCI au cours de l'année.

A l'occasion d'un départ de feu réel à proximité du dépôt (feu de balles de foin), les équipes CCMP ont prêtés main forte au SDIS en mettant à disposition des hydrants du dépôt. En parallèle, il avait été réalisé un relevé des températures des bacs à proximité qui n'avaient pas démontré d'échauffement.

Les exercices POI apportent au SDIS une meilleure connaissance du dépôt. Aucun n'a été réalisé en 2020 à cause du Covid-19. Un exercice POI en salle avec le SDIS a été réalisé en novembre 2021. Le prochain exercice, axé davantage sur la mise en œuvre des moyens de lutte incendie, devrait avoir lieu début 2023.

La société CCMP s'est fixé pour objectif 10 ans sans accident de travail. La prochaine journée sécurité aura lieu début 2023. Les quarts d'heure sécurité regroupent et sensibilisent régulièrement l'ensemble du personnel. Les fiches SSE recensent les retours d'expérience d'autres dépôts.

Il faudra vraisemblablement mettre en place une organisation pour faire face à la recrudescence de Covid-19.

Un audit interne est réalisé tous les ans pour entre autres éléments le contrôle du système de gestion de la sécurité. Outre ces audits internes et de surveillance, la DREAL réalise des inspections régulières.

Le tableau de planification de la maintenance des réservoirs mentionne en vert les visites annuelles, en violet les visites décennales et en jaune les visites quinquennales.

Peggy HARLE s'enquiert de la durée moyenne d'une visite décennale de réservoir.

Vincent REGNIER répond qu'elle dure entre trois et quatre mois en fonction de l'importance des travaux. La réfection du revêtement de fond prend environ un mois.

Il précise que le DCI du dépôt est entièrement automatique.

Il ajoute que la canalisation de transport qui relie Bassens à Pauillac a été mise en service en 1970. Elle traverse 13 communes, mais pas celle de Saint-Estèphe. Il détaille ensuite les caractéristiques techniques de cette canalisation.

Michelle SAINTOUT demande si les communes concernées perçoivent une compensation financière.

Vincent REGNIER répond par la négative. En revanche, le GPMB perçoit une redevance.

Vincent REGNIER ajoute que l'activité de la canalisation suit l'activité maritime.

L'étude de danger de la canalisation de transport est en cours de réexamen. Dans le cadre du PSM (programme de surveillance et de maintenance), un racleur instrumenté utilisé tous les 5 ans permet de détecter les pertes d'épaisseur, la présence de corrosion et les modifications de structures.

Le plan de surveillance et d'intervention définit l'organisation des mesures et les moyens à mettre en œuvre par l'exploitant en cas d'incident. Des exercices peuvent être organisés en commun avec le SDIS.

Les données du système d'information géographique (SIG) de la canalisation de transport sont communiquées au SDIS et au Cerema.

Michelle SAINTOUT demande si la canalisation fonctionne à flux continu ou à la demande.

Vincent REGNIER explique que le flux est envoyé à la demande. La balance de ligne permet de détecter les écarts éventuels. En outre, le tracé du pipeline est survolé 3 fois par mois et donne lieu à des levées de doute lorsque des activités non déclarées sont détectées.

Un racleur instrumenté contrôle l'étanchéité de la canalisation. Le contrôle du revêtement est effectué tous les 5 ans.

L'entreprise Cameron assure tous les 2 ans le graissage et le nettoyage de la vanne sécurité de sectionnement de la canalisation.

Les postes de soutirage sont contrôlés mensuellement. Une visite automobile au droit du tracé de la canalisation est effectuée tous les mois. Des contrôles sont également réalisés au cours des visites de chantier d'entreprises ayant fait des DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) à proximité de la canalisation.

Vincent REGNIER précise que la CCMP évite de communiquer le plan de la canalisation.

Différentes balises jalonnent le parcours de la canalisation et le débroussaillage est réalisé régulièrement.

Bilan des inspections (DREAL)

La dernière CSS a eu lieu le 20 novembre 2017.

Audrey DURUPT rappelle la survenue de 2 incidents sur le site depuis la dernière CSS et indique que la rupture d'amarres du navire n'a pas causé d'épandage et de victime.

Une inspection ciblée sur les appontements sera probablement réalisée en 2023.

Peggy HARLE ajoute que cette problématique complexe donnera lieu à une action de l'inspection des installations classées dans le département.

Vincent REGNIER explique qu'un remorqueur reste en veille à proximité de l'appontement. Le processus a été repris à Ambès.

Audrey DURUPT explique que l'incendie du moteur d'un camion-citerne a été rapidement maîtrisé.

L'instruction de l'étude de dangers a été très longue, car les interlocuteurs ont changé. En outre, elle devait prendre en compte le retour d'expérience à la suite de la déformation d'un réservoir causée par des vents violents en 2013, qui a donné lieu à l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2022.

La CCMP installera 7 raidisseurs sur les réservoirs lors des prochaines visites décennales.

En ce qui concerne la dépollution des terrains au droit du site, un arrêté de 2010 imposait le traitement et la surveillance de la pollution. Le bilan établi par l'exploitant pour les années 2017 à 2020 montre une diminution de la pollution et demande la diminution du réseau de piézomètres. Aucun transfert de pollution n'est relevé en dehors du site.

Michelle SAINTOUT se déclare rassurée, car la vigne qui a été plantée à l'emplacement d'anciens bacs est en parfaite santé.

Audrey DURUPT détaille ensuite les inspections réalisées par la DREAL. L'exploitant a apporté chaque fois rapidement des réponses.

Vincent REGNIER précise que les panneaux solaires appartiennent à TotalEnergies, qui a assisté à la dernière inspection de la DREAL et est en train de réaliser les études requises.

Peggy HARLE explique que la DREAL vérifie que l'exploitant s'assure du bon ancrage des panneaux afin d'éviter tout envol vers un bac de stockage en cas de vent violent.

Vincent REGNIER approuve cette démarche.

Peggy HARLE indique que, pour 2023, l'objectif de la DREAL est de réaliser *a minima* une inspection par an sur les sites SEVESO. Elle participera également à l'exercice du SDIS.

A la suite la clôture de l'étude de dangers, le PPI (plan particulier d'intervention) sera mis à jour. Un exercice PPI sera vraisemblablement organisé en suivant.

Autres sujets à l'initiative des participants

Sans objet.

La réunion est clôturée à 11 heures 42.